

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2022-7-2-4

Séance du vendredi 8 juillet 2022

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022 DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX ORGANISMES ET AUX ANIMATIONS TOURISTIQUES

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
BEY Françoise donne procuration à OEHLER Serge
BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BUFFA Jean-Claude
FUCHS Bruno donne procuration à JANDER Nicolas
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
HOULNE Monique donne procuration à CLAUSS Robin
JENN Fatima donne procuration à BIERRY Frédéric
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe

QUINTALLET Ludivine donne procuration à KOBRYN Florian
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
ZELLER Fabienne donne procuration à HAGENBACH Vincent

EXCUSEES :

DELATTRE Cécile, DREYFUS Elisabeth, MILLION Lara

ABSENTS :

DEBES Vincent, KLINKERT Brigitte, SUBLON Yves, VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2002-2-2-1 du 28 mars 2022 relative au Budget Primitif 2022 des politiques en faveur des dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions écologiques et climatiques,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission aux dynamiques économique, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques lors de sa réunion du 27 juin 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention de fonctionnement de 30 000 € à Clévacances Alsace, pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2022 ; elle sera versée en deux fois : un acompte de 50 % dès signature de la convention par les parties et le versement du solde au vu de la présentation du bilan et du compte de résultat de 2021 ;
- Approuve la convention de partenariat 2022, jointe en annexe à la présente délibération, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et Clévacances Alsace et autorise le Président à la signer ;
- Attribue une subvention de fonctionnement de 15 000 € au Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin, pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2022 ; elle sera versée en une seule fois sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2021 ;

- Attribue une subvention de fonctionnement de 15 000 € à l'Association des Gîtes de France et du Tourisme Vert du Haut-Rhin, pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2022 ; elle sera versée en une seule fois sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2021 ;
- Attribue une subvention de fonctionnement de 6 000 € à La Ronde des Fêtes pour son fonctionnement au titre de 2022 ; elle sera versée en une seule fois sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2021 ;
- Attribue une subvention de fonctionnement de 1 000 € à la Fédération des Stations Vertes de Vacances et de Montagne pour son fonctionnement au titre de 2022 ; elle sera versée en une seule fois sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2021 ;
- Prélève les crédits correspondants sur l'imputation suivante : n° opération : P059O006 - chapitre : 65 - nature : 65748 - fonction : 633 ;
- Attribue une subvention de fonctionnement de 14 000 € au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges pour le fonctionnement de la Navette des Crêtes 2022 ; elle sera versée en une seule fois au vu de la production d'un décompte financier de l'opération ;
- Prélève les crédits correspondants sur l'imputation suivante : n° opération : P059O001 - chapitre : 65 - nature : 657358 - fonction : 633 ;
- Approuve la convention-cadre de partenariat « Navettes des Crêtes » 2022 jointe en annexe à la présente délibération et autorise le Président à la signer.

Mmes Annick LUTENBACHER et Monique MARTIN, en tant que membres du bureau au sein du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, ainsi que M. Francis KLEITZ et Mme Emilie HELDERLE, en tant que membres du comité syndical au sein dudit Syndicat, ne participent ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité